

Le 22 mai 2025 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. PIGNARD Didier, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, Mme JOSSÉ-SORGNARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BOUTBIEN Elodie pourvoir à Mme THEBAULT Pascale
Mme DUBOIS Amandine pourvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme CHAUVEL Isabelle pourvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. BOUTRON Romain
M. RAULT Patrice
Mme BREUVART Sandrine
Mme SAVENAY Brigitte
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :

M. ROCABOY Michel

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L. 2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.

Décisions du Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire.

MODIFICATIF DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCE ET SON AVENANT N°1

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de l'acte constitutif de la régie d'avance et son avenant N°1. Cette régie d'avance a été créée en 2021 dans le cadre du dispositif « argent de poche » afin de permettre le paiement des jeunes suite à leur intervention dans ce dispositif lors des congés scolaires.

Compte tenu de la mise en place du séjour à La Torche fin mai, Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de permettre le règlement en direct de certaines dépenses telles que l'achat de carburant ou les denrées alimentaires durant le séjour.

La régie d'avance a été élargie avec ce dispositif et une carte bancaire sera mise à disposition du régisseur durant ce séjour (carte bancaire adossée au compte Dépôt de Fonds auprès du Trésor).

TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE – AVENANT N°1 AU LOT N°6 - COUVERTURE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'adoption de l'avenant N°1 pour le lot N° 6 « couverture » avec l'entreprise CRUARD.

Mme le Maire précise que ces travaux supplémentaires sont liés à la pose d'un isolant dans les combles de la cuisine. Cette prestation entraîne une plus-value de 3.536,47 € HT.

Le marché passe ainsi de 161.118,37 € HT à 164.654,84 € HT.

M57 - BUDGET COMMUNE 2025 – FONGIBILITE DES CREDITS : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE – SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 23 janvier 2025, le taux de 7,5 % a été voté au titre de la fongibilité des crédits.

Suite à l'adoption du budget 2025, la fongibilité des crédits peut être faite à hauteur des montants suivants :

Section	Solde de l'enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la fongibilité
Fonctionnement	357.607,99 €
Investissement	328.544,02 €

Mme le Maire précise que des virements de crédits en section d'investissement ont été réalisés comme suit :

Désignation BUDGET COMMUNE	DEPENSES en €		RECETTES en €	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
DI - C/2315 op 256 "Aménagement rue de la Gare"	4 391.00			
DI - C/2315 op 265 "Travaux rue des Fraîches"	8 459.00			
DI - C/2313 op 1002 "Presbytère La Ferrière"	3 000.00			
DI - C/21318 op 248 "la Hersonnière"	750.00			
DI - C/2313 op 155 "Autres bâtiments"		-6 000.00		
DI - C/2041582 op 157 "Effacement réseaux"		-7 600.00		
DI - c/21321 op 247 "logements communaux"		-3 000.00		
TOTAL INVESTISSEMENT	16 600.00	-16 600.00	0.00	0.00

Suite à ce virement de crédits, le solde de l'enveloppe de virement de crédit autorisés au titre de la fongibilité en section d'investissement est de 311.944,02 €

Devis signés

- Devis signé peinture porte et rambarde église : 2 942.50€
- Signature contrat de vente différée avec Camping-car Park pour la fourniture du matériel (5 ans), pack communication, borne de service, automate, contrôle d'accès, bornes électriques qui s'élève à 72 382.80€
- Lotissement de la croix Yava : Attribution du marché à l'entreprise SETAP pour les 2 lots :
 - Lot 1 voirie réseau EP : Commune de PLEMET : 245.782,50 € HT
 - Lot 2 réseau EU : LCBC : 93.627 € HT

4- FONCIER et URBANISME

4-1 Convention de servitude pour projet éolien « Les landes du Tiers »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la société Energiequelle SAS a obtenu le droit de faire aboutir le projet d'extension éolien aux landes du Tiers.

M. PERROQUIN Jérôme explique à l'assemblée que le projet éolien initial à La Ferrière n'était pas celui-là et ne contenait pas de projet d'extension.

Il demande des précisions quant à la taille des éoliennes.

Mme le Maire fera parvenir ces informations aux membres du conseil ultérieurement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- **D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions qui fixent les autorisations d'accès, de passage, de surplomb, d'enfouissement de câbles et promesse de servitudes correspondantes sur le domaine privé et public de la commune.**
- **De déléguer à Mme le Maire tous pouvoirs pour signer et conclure les conventions et tous documents permettant leur exécution.**

4-2 Convention d'occupation du sol – Camping-Car Park

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation du sol avec la société Camping-Car Park pour l'exploitation d'une aire de camping-car sur la commune de Plémet. Cette convention a pour objet de confier à l'entreprise camping-car park l'autorisation d'occuper temporairement l'aire de camping-car (parcelle cadastrée N°183 E 1342) pour une durée de 5 années.

M. Guénaël JOSSE demande quels sont les travaux à réaliser pour cet aménagement.

M. RAULT Patrick précise que les travaux d'aménagement ont débuté cette semaine. L'entreprise BEUREL réalise des travaux de réseau, ensuite les services techniques vont réaliser l'empierrement d'une dizaine d'emplacements et les installations électriques. L'aire contiendra 23 emplacements et l'objectif est d'ouvrir le 1^{er} juillet 2025.

Mme THEBAULT Pascale demande où se situera la station de vidange.

Un plan du site est projeté à l'assemblée.

Mme le Maire précise que la station vidange ne se situe pas à proximité immédiate de l'habitation limitrophe et que son emplacement a été défini en raison de contraintes techniques (proximité des réseaux et condition de circulation des véhicules).

M. LE MÉE Jacques demande des précisions pour les poubelles.

Mme le Maire informe que ce sujet est encore en cours de réflexion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention d'occupation du sol avec la société Camping-car Park.

5- FINANCES

5-1 Fonds de concours parc roulant du SDIS

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire expose à l'assemblée que le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024) soit 6 015€.

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour participer à ce fonds de concours.

M. LE MÉE Jacques estime que ce n'est pas aux communes de financer ces véhicules. Il considère que cette situation est la conséquence d'une mauvaise gestion du SDIS et du Département des Côtes d'Armor.

Néanmoins il dit avoir conscience que la situation est critique pour les pompiers et que la commune n'a pas vraiment le choix.

M. BLOUIN Pierre-Yves dit qu'en acceptant ce financement, on cautionne la mauvaise gestion du Département.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de participer au fonds de concours visant au financement du parc roulant du SDIS.

6- TRAVAUX

6-1 SDE – travaux extension éclairage public rue des Etangs

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par le SDE relative à l'extension de l'éclairage public rue des Etangs - sortie école privée.

Mme le Maire précise que le cout total de l'opération est estimée à 3.800 € TTC pour la version non autonome – cout total des travaux majorée de 8 % de frais d'ingénierie. Les travaux consisteraient en la fourniture et la pose d'un candélabre en acier galvanisé peint d'une hauteur de 7 m ainsi que la fourniture et la pose d'une lanterne LED (modèle identique à celle du centre bourg) et l'excavation pour raccordement sur le câble EP souterrain existant et réfection + mise à jour de la cartographie.

En application du règlement financier du SDE22, la participation de la Commune serait de 2.287,04 €.

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'adoption de ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet dans les conditions précitées et autorise Mme le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires.

M. LE MÉE Jacques demande si une étude a été menée concernant l'éclairage de l'abri bus rue du presbytère.

Mme le Maire indique que cela n'a pas encore été réalisé mais qu'une réflexion va être prochainement menée.

6-2 SDE – Eclairage public salle des fêtes et parking

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire précise qu'une étude a été demandée au SDE pour des travaux d'éclairage public à la salle des fêtes et le parking.

Les travaux demandés correspondent à :

- La rénovation des lanternes dans l'espace piéton,
- L'ajout d'une lanterne sur le pignon de la salle des fêtes,
- La rénovation de lanternes fonctionnelles sur le parking.

Rep	N° dossier SDE22	adresse des travaux	intitulé des travaux	descriptif des travaux	montant € TTC	charge commune
5	XX97623	salle des fêtes - Plemet	rénovation des lanternes dans l'espace piéton	Lanternes 1L 740-741-1168 - dépose de 3 bornes - fourniture et pose 1 mat hauteur 4m avec 1 lanterne d'ambiance LED pour le -passage piéton - fourniture et pose 1 mat de 6m avec 1 lanterne fonctionnelle LED pour la parking livraison - raccordement et mise à jour de la cartographie	4 900 €	2 949.08 €
6	XX97624		ajout 1 lanterne sur le pignon de la salle des fêtes	- fourniture et pose 1 lanterne fonctionnelles LED sur le pignon de la salle des fêtes pour améliorer l'éclairage de l'entrée de la salle - clouage de câble EP sur la façade - raccordement dans la commande EP existante	1 730 €	1 041.21 €
7	XXA04B9		rénovation de lanternes fonctionnelles sur le parking	Lanternes 1L743/744, 1L736/737, 1L745/746 - dépose des lanternes équipées de lampes à décharge - fourniture et pose 6 lanternes LED - raccordement et mise à jour de la cartographie	6 500 €	3 912.03 €
TOTAL SALLE DES FETES					13 130 €	7 902.32 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet dans les conditions précitées et autorise Mme le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Mme THEBAULT Pascale demande si les WC publics du bourg sont éclairés le soir.

Mme le Maire répond positivement et précise que cette place fait partie de la zone où l'éclairage public est permanent.

6-3 SDE – Rénovation des prises de courant pour les illuminations

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude pour la rénovation des prises de courant pour les illuminations a été réalisée par le SDE.

Il s'agirait de déposer 15 prises de courant et de les remplacer et de les raccorder ainsi que la mise à jour de la cartographie.

Le montant de ces travaux serait de 2.400 € TTC et la participation de la Commune serait de 1.444,45 €.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la rénovation de ces prises de courant pour les illuminations.

7- SERVICES DU PERSONNEL

7-1 Emplois saisonniers

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe que comme tous les ans, il est prévu le recrutement de 2 emplois saisonniers en espaces verts.

Il est donc proposé de procéder au recrutement de 2 saisonniers pour cet été : 1 poste pour le mois de juillet et un poste pour les mois de juillet et août. (7 juillet / 1^{er} août 2025 et 7 juillet / 22 août 2025).

Rémunération : IB 367 IM 366

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ces 2 emplois saisonniers.

7-2 Ratio promus / promouvables

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe que dans le cadre des avancements de grade, il convient de définir d'un ratio promus promouvables, soit un pourcentage retenu par la collectivité pour chaque grade, du nombre d'agents pouvant être promus (= promouvables) et du nombre d'agents qui seront promus (= promus).

Il est proposé de fixer ce taux à 100 % pour chaque grade concerné.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer à 100% le ratio promus / promouvables pour chaque grade.

7-3 Avancement de grade

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente la modification et mise à jour du tableau des effectifs de la commune, suite à l'avancement de carrière de certains agents dans le cadre de la réussite à des concours ou examens professionnels ou de l'avancement à l'ancienneté, à compter du 1^{er} mai 2025.

Mme le Maire propose ainsi :

- La création d'un poste au grade d'agent social principal de 2^e classe, DHS 28h à compter du 1^{er} mai 2025 et la suppression pour ce même poste du grade d'agent social
- La création d'un poste au grade d'agent social principal de 2^e classe, DHS 29h3/4 à compter du 1^{er} mai 2025 et la suppression pour ce même poste du grade d'agent social

- La création d'un poste au grade d'agent technique principal de 1^{ère} classe, DHS 35h à compter du 1^{er} mai 2025 et la suppression pour ce même poste du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ces avancements de grade ainsi que les modifications induites dans le tableau des effectifs.

7-4 Augmentation de DHS

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe qu'un agent recruté sur la base d'une DHS de 18h30 a pris certaines missions d'un agent parti à la fin de son CDD (service périscolaire et entretien des locaux).

Durant quelques mois, l'agent a été payé en heures complémentaires afin de voir si les nouvelles missions lui convenaient et si le travail accompli convenait aussi à la commune.

Aujourd'hui, la commune propose d'augmenter sa DHS afin d'intégrer les heures complémentaires issues de ces nouvelles missions.

Nouvelle DHS proposée : 25h à compter du 1^{er} juin 2025.

Après avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'augmenter la DHS de l'agent concerné à 25h.

8- AUTRES DOMAINES

8-1 Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire fait part aux membres du conseil de la difficulté rencontrée par les sapeurs pompiers volontaires parents de se rendre disponible pour remplir leur mission opérationnelle en journée.

Considérant qu'il est nécessaire de consolider et de maintenir les secours de proximité ainsi que d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires en journée, Mme le Maire propose à l'assemblée d'accueillir gracieusement les enfants des sapeurs-pompiers volontaires dans les services périscolaires (cantine/garderie) sans inscription préalable si le parent est en mission opérationnelle.

Ce dispositif a pour but de faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée.

Le chef de centre devra systématiquement fournir à la mairie un document justifiant l'intervention du sapeur pompier parent.

Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer un tel partenariat.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce partenariat avec le centre de secours de Plémet.

8-2 Avenant 3 à la convention transport scolaire

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente le projet d'avenant N°3 à la convention de coopération relative au transport scolaire signée avec la Région. La convention arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire en cours, l'avenant vise à prolonger la convention pour 2 années.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant N° 3 à la convention transport scolaire et autorise Mme le Maire à le signer.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Information du tirage au sort du jury d'Assises 2026 effectué le vendredi 16 mai 2025 : M. BADOUAL Dominique, Mme BOTTÉ Magalie, M. GARNIER Yohann, M. HENRY Maxime, M. JOSSE Guenael, Mme LE FLAHEC Eléonore, Mme LOUESDON Virginie, Mme FOMBERTASSE Nathalie et Mme BRISORGUEIL Nadine.
- Notification de subventions pour le projet de construction de l'école :
 - DETR 2025 : 200 000€
 - Région : 150 000€
- Consultation en cours pour un emprunt de 700 000€ pour la construction de l'école
- Point sur les travaux en cours :
 - Construction de l'école : 1^{ère} partie hors d'eau / hors d'air, isolation en cours. La semaine prochaine les plaquistes arrivent vont monter les murs en briques de terre. Tous les élus sont invités à assister aux réunions de chantier le mercredi à 14H. Une visite du chantier pourrait être organisée avant le prochain conseil municipal.
 - Lotissement La croix Yava : L'entreprise SETAP va débuter fin juin pour environ 5 mois de travaux.
 - Rue Goudebin : l'appel d'offre va être lancé prochainement avec remise des offres prévue le 20/06.
 - Rue des écoles : l'aménagement rue des écoles semble prioritaire car avec la deuxième phase des travaux (la démolition) prévue en 2026 la ruelle des 2 âges risque d'être affectée par les travaux. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de réaliser l'aménagement rue des écoles en 2025.
 - Rue des trembles : l'appel d'offre va être lancé mais cette opération risque d'être décalée dans le temps.
- Fête de la musique
La fête de la musique est prévue le samedi 21 juin, en principe place de l'église, mais en cas d'intempéries délocalisation de la manifestation dans la salle du minéral. Plusieurs groupes de prévus : Vocalizon et 2 groupes plutôt reggae. Les commerces assureront la restauration, en plus présence d'un stand de restauration créole tenue par un des groupes.
A cette occasion, il est demandé aux élus bénévoles de se manifester pour aider à la mise en place et au débarrasage (15h et 23h).
- Fête du 14 juillet
La municipalité en partenariat avec 2 associations organise les festivités (les amis de Karlsruhe et Le club de Kayac). A partir de 13H le 14 juillet, au programme : structures gonflables, feu d'artifice, et descente aux flambeaux des kayakistes
- En raison de l'absence d'un agent administratif la mairie risque d'être fermée le samedi 31 mai 2024.
- M. FERNANDEZ Ronan fait part d'un manque de visibilité au niveau du stop de la rue des fraîches à cause du stationnement des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h55.

Le secrétaire de séance,
M. ROCABOY Michel

Le Maire,
Chantal NÉVO

